



STRATÉGIE
EUROMÉTROPOLE
LILLE • KORTRIJK • TOURNAI
2014 - 2020



EUROMÉTROPOLE
EUROMETROPOOL
LILLE • KORTRIJK • TOURNAI

Actuellement, les administrations en France et en Belgique font face à d'importants défis sociétaux. Différentes initiatives sont développées aux niveaux local, régional et national afin de relever ces défis et d'apporter une réponse aux conséquences du vieillissement, des changements climatiques, de l'intensité de la concurrence internationale, mais aussi aux problèmes structurels sur le marché du travail et en matière de mobilité.

Sur plusieurs de ces défis, la coopération transfrontalière offre une réelle plus-value, et ce pour diverses raisons :

- une approche transfrontalière contribue à des économies d'échelle,
- certains problèmes ne peuvent pas être résolus au sein d'un seul versant et requièrent une approche transfrontalière,
- la coopération réunit souvent la masse critique nécessaire pour pouvoir peser au niveau international.

C'est justement pour renforcer le lien entre les niveaux administratifs autour de ces défis transfrontaliers que l'Eurométropole a été créée en 2008.

En 2012, à la lumière de la période de programmation européenne 2014-2020, il a été décidé de répertorier en étroite concertation avec les 14 partenaires publics les priorités partagées autour desquelles nous souhaitons coopérer, et pour lesquelles cette coopération signifierait une réelle plus-value dans le cadre du GECT.

Le présent document résume ces priorités et a été réalisé par le biais d'une consultation de nos 14 partenaires publics. Le cadre stratégique qui a été retenu par le Bureau de l'Eurométropole sur base de la consultation a ensuite été développé par les Groupes de travail thématiques et techniques, composés de responsables politiques, techniciens et membres du Forum.

Les aspects mentionnés ci-contre ont été prépondérants dans l'établissement du présent programme stratégique.



Faire des choix

Au cours des prochaines années, les membres du GECT souhaitent se concentrer sur les défis pour lesquels leur coopération peut apporter une plus-value. Aussi, des choix ont été faits par le Bureau et l'action de l'Eurométropole se concentrera désormais sur 3 axes : développement socio-économique, accessibilité et construction d'une Eurométropole bleue-verte.

Europe 2020

Dans sa stratégie Europe 2020, l'Europe fixe ses objectifs à long terme afin de favoriser une croissance intelligente, durable et inclusive. Cette stratégie ne peut réussir en Europe que si tous les niveaux politiques apportent leur contribution. En tant que GECT multi-niveaux, l'Eurométropole entend apporter une contribution bottom-up à la réalisation de cette stratégie sur le terrain. Europe 2020 a donc constitué une source d'inspiration importante dans la définition d'« Eurométropole 2020 ».

Axes transversaux

Dans ses propositions législatives pour la politique de cohésion 2014-2020, l'Europe encourage le « développement territorial intégré » des régions : les stratégies de développement doivent répondre aux besoins locaux et dépasser l'approche purement thématique.

Avec ses 3 axes centraux, l'Eurométropole quitte l'approche thématique qu'elle avait adoptée jusqu'à présent et souhaite travailler de manière plus intégrée en bâtissant

des ponts entre les secteurs. Ces 3 axes regroupent différents thèmes dans une cohérence globale. Aussi les secteurs culturel, touristique, ceux des soins de santé ou de l'enseignement n'ont pas disparu de la stratégie de l'Eurométropole ; ils sont abordés au sein des trois axes centraux et apportent une contribution essentielle à leur réalisation :

Ainsi, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai réaffirme la place fondamentale de la Culture et de la Création Artistique comme moteurs majeurs d'attractivité de son territoire et de bien-être, au service de sa population.

Une dynamique culturelle et artistique forte contribue éminemment à un développement durable des territoires, comme le rappellent l'approche « Agenda 21 » ou la notion d'économie mauve¹, toutes deux reconnues par les Nations Unies. La Culture est transversale en ce sens qu'elle nourrit des projets d'innovation technologique, favorise l'inclusion des personnes en difficulté, adopte et promeut des pratiques durables respectueuses de l'environnement. Elle est ce lien indispensable qui soutient le vivre-ensemble.

Un cadre de référence pour la préparation de la période de programmation 2014-2020

Eurométropole 2020 définit les priorités pour lesquelles le GECT souhaite s'engager au cours des prochaines années et auxquelles il attache le plus d'importance. Au sein de ce cadre de référence seront définis des projets pour lesquels seront recherchés proactivement des moyens dans la nouvelle génération de programmes européens.

Bâtir sur ce qui existe

Loi d'un revirement radical par rapport aux années précédentes, la stratégie entend poursuivre le travail fondamental qui a été réalisé au cours des années précédentes dans le cadre de la COPIT, du groupe de travail parlementaire franco-belge, du partenariat autour du programme Interreg France- Wallonie-Vlaanderen.

Le présent document constitue un programme ambitieux qui ne pourra pas réussir sans la coopération de tous les partenaires. Au cours des dernières semaines, les techniciens représentant les partenaires ont envisagé les modalités de concrétisation de ce programme. À partir de décembre 2013, pour chaque ambition, le rôle de chef de file sera partagé entre l'un des 14 partenaires et l'Agence. Il est proposé qu'ils travaillent « en binôme » afin de traduire l'ambition en objectifs et en projets.

Si le GECT élabore sa stratégie et l'Agence propose le cadre du travail en commun, votre engagement en tant que responsable politique et représentant de votre organisation partenaire est indispensable à la mise en œuvre concrète d'« Eurométropole 2020 ». **C'est pourquoi nous espérons pouvoir compter sur la contribution active de votre institution au cours des années à venir !**

¹ L'économie mauve renvoie à la prise en compte du culturel en économie. Elle désigne une économie qui prend appui sur la dimension culturelle pour valoriser les biens et services.

L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, Qu'est-ce que c'est?



4

L'Eurométropole c'est 360° d'opportunités pour mieux se déplacer, travailler, innover, créer, étudier, se former, visiter, se cultiver, se soigner, échanger des bons plans ...

L'Eurométropole favorise la mise en place de services transfrontaliers, rassemble et diffuse les informations sur la vie frontalière. C'est un réservoir de solutions concrètes pour faciliter la vie quotidienne de 2,1 millions d'habitants et des nombreux acteurs locaux : entreprises, associations, artistes, organisations diverses.

Outil de coordination et de concertation, l'Eurométropole ouvre un accès unique à 14 institutions fondatrices et à de nombreux experts et partenaires. Elle favorise les projets et les échanges de proximité entre les acteurs publics, la société civile et l'Europe, tout en préparant aussi l'Eurométropole de demain.

360° d'ouverture sur un territoire multiculturel de 3550 km², où deux langues sont parlées (français/néerlandais) et composé de 147 communes dynamiques, aux paysages variés.

Les 14 membres fondateurs de l'Eurométropole

Le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) réunit tous les niveaux d'autorités français et belges via 14 institutions.



FRANCE



Etat Français
www.nord.gouv.fr



Région Nord-Pas-de-Calais
www.nordpasdecalais.fr



Département du Nord
www.lenord.fr



Lille Métropole
www.lillemetropole.fr

BELGIQUE

Etat



Etat fédéral de Belgique
www.belgium.be

Régions



Région et Communauté flamandes
www.vlaanderen.be



Wallonie
www.wallonie.be



Fédération Wallonie-Bruxelles
www.federation-wallonie-bruxelles.be

Département



Province de Flandre occidentale
www.west-vlaanderen.be



Province de Hainaut
www.hainaut.be

Intercommunales



Intercommunale LEIEDAL
www.leiedal.be



Intercommunale WVI
www.wvi.be



Intercommunale IDETA
www.ideta.be



Intercommunale IEG
www.ieg.be

La Stratégie 2020 de l'Eurométropole s'inscrit dans la stratégie EU 2020.

Pour démontrer ce lien, nous avons mentionné par ambition les objectifs thématiques de l'Europe qui s'y rapportent.

Pour rappel, les 11 objectifs thématiques de l'Europe sont directement liés aux priorités de la stratégie EU 2020 et sont les suivants:

- (1) renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation;
- (2) renforcer l'accessibilité, l'usage et la qualité des technologies de l'information et de la communication;
- (3) renforcer la compétitivité des PME
- (4) soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs;
- (5) promouvoir l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques;
- (6) protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources;
- (7) promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau-clé d'infrastructures;
- (8) promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail;
- (9) promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté;
- (10) investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie;
- (11) renforcer la capacité institutionnelle et une administration publique efficace.

AXE 1

COMMISSION SOCIO-ECONOMIQUE

Ambition 1 : Hisser les clusters de la plateforme Innov'eurometropolis à un niveau international
(EU 2020 : 1-2-3)

Ambition 2 : Créer un marché de l'emploi transfrontalier
(EU 2020 : 8-10)

Ambition 3 : Investir dans le capital humain par la coopération en matière d'enseignement et de recherche
(EU 2020 : 1-10)

Ambition 4 : Développer des parcs d'activités économiques transfrontaliers / mutualisés
(EU 2020 : 1-3)

Ambition 5 : Développer l'attractivité du territoire sur base des atouts qui nous distinguent
(EU 2020 : 1-3)

AXE 2 COMMISSION MOBILITÉ

Ambition 6 : Développer un système plus intégré de transports en commun

Ambition 7 : Développer le réseau des liaisons douces

Ambition 8 : Développer la trame bleue comme un vecteur pour l'accessibilité

AXE 3 COMMISSION BLEUE ET VERTE

Ambition 9 : Vers une Eurométropole énergétiquement neutre

Ambition 10 : Développer un territoire continu et harmonieux

Ambition 11 : Mener une approche territoriale prospective permanente

Made in Eurometropolis

Dans un contexte de mondialisation et de compétition internationale, l'Eurométropole doit se faire une place parmi les grandes métropoles. Pour ce faire, elle ne doit pas reproduire les méthodes de métropoles telles que Londres ou Paris, mais s'appuyer sur ses propres points forts : sa capacité à produire et à créer, et le savoir-faire technique qui la caractérise (cf. Conclusions de l'Atelier international de l'Eurométropole, 28 & 29/3/2013). Longtemps, le passé industriel de la région n'a plus été considéré comme un facteur positif à valoriser pour le développement économique. Pourtant, *"things are still «made in the Eurometropolis"*, et les compétences techniques représentent toujours une facette importante de notre ADN.

Ces compétences techniques et de production sont en premier lieu indispensables au développement des clusters dans lesquels coopèrent les partenaires de l'Eurométropole (Ambition 1). Dans plusieurs de ces clusters, on observe une pénurie de main-d'œuvre technique qualifiée. C'est pourquoi la région doit résolument opter pour un marché du travail transfrontalier opérationnel capable de répondre à ces pénuries (Ambition 2), et pour des formations solides – techniques, professionnelles et créatives – répondant aux besoins du marché du travail (Ambition 3). Une approche transfrontalière des possibilités d'implantation pour les entreprises et de l'espace disponible dans l'Eurométropole (Ambition 4) et le regroupement de son capital transfrontalier en savoir-faire industriel, technique, technologique et créatif ne peuvent que contribuer à renforcer sa position internationale (Ambition 5).

AXE 1

Développer le potentiel

SOCIO-ECONOMIQUE



AMBITION 1

Hisser les clusters de la plateforme Innov'Eurometropolis à un niveau international

Les partenaires de l'Eurométropole ont confirmé leur ambition de hisser les 4 clusters de la plateforme Innov'Eurometropolis (logistique, TIC/image, matériaux innovants/textile/design et agro- alimentaire/santé) à un niveau international, en intensifiant la coopération transfrontalière. Depuis le lancement de la plateforme en mars 2011, nous avons essentiellement investi dans la mise en réseau des acteurs concernés, en vue d'améliorer la connaissance mutuelle des organisations, programmes et projets. Au cours de la période 2014-2020, le GECT désire continuer à investir dans les réseaux transfrontaliers durables, en s'appuyant au maximum sur ce qui existe déjà (le but n'étant pas de créer un niveau supplémentaire). L'objectif est de générer des avantages d'échelle et d'améliorer la compétitivité ainsi que la visibilité et la portée internationale de l'Eurométropole.

Objectif 1 - Mettre en place une plateforme d'innovation unique et multisectorielle

1/ Renforcer les contacts entre les acteurs de l'innovation (par secteur)

La recherche et l'innovation sont d'une importance cruciale pour positionner les clusters à l'échelle internationale. Au sein des clusters transfrontaliers, il faut donc intensifier les contacts entre les acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur et entre les structures intermédiaires (p.ex. pôles de compétitivité) dans leur ensemble (et à travers eux impliquer les entreprises), pour permettre le développement et le transfert des connaissances – non seulement entre le monde des entreprises et le monde de la recherche, mais aussi entre les trois versants – et une meilleure adéquation de la recherche aux besoins des entreprises.

2/ Renforcer la coopération transsectorielle et développer l'interclustering

L'innovation naît souvent à la croisée de plusieurs secteurs. Une plateforme unique et multisectorielle permettra de faciliter le dialogue entre les différents secteurs. De plus, lors des rencontres avec les représentants des filières, il s'est avéré qu'un grand nombre d'enjeux sont partagés entre les secteurs, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle, et les relations à développer avec l'enseignement (cf ambition 3). Les aborder de manière transversale conduira à plus d'efficacité et de cohérence.

Par ailleurs une plateforme unique offre des perspectives pour coopérer au-delà des clusters. Les acteurs du design et du GTT culture mettent en avant la plus-value et les solutions innovantes que leurs secteurs peuvent apporter aux secteurs économiques traditionnels notamment dans le cadre du développement des industries créatives.

Enfin cette plateforme permettra de promouvoir l'innovation ouverte (business to business intersectoriel). Les secteurs innovent en collaborant avec d'autres secteurs et renforcent ainsi leur savoir-faire et dégagent des plus-values transversales.

Pistes de projets :

- Chartes de coopération entre les acteurs clés de chaque secteur
- Evénements sectoriels ouverts à l'ensemble du territoire de l'Eurométropole & organisation
- d'événements communs
- Inventaire des formations existantes et des spécialités de recherche liées aux 4 clusters de l'Eurométropole
- Diffusion des résultats de recherches menées sur un versant donné, aux entreprises & centres de recherche des trois versants, voire réalisation de projets de recherche en commun
- Mise en place de concours communs transfrontaliers

Pistes de projets :

- Mission de coordination entre les secteurs et intégration des actions transfrontalières liées à la formation professionnelle :
 - Cartographie des besoins, les pénuries de main d'œuvre, les métiers en tension
 - Développement des contrats d'apprentissage transfrontaliers
- Promotion de stages transfrontaliers d'étudiants dans des départements R&D et des centres de recherche liés aux 4 clusters
- Développement de parrainages et de services aux entreprises pour les accompagner et les informer sur les opportunités de développement sur le territoire eurométropolitain
- Sensibilisation des collectivités à la plus-value du design et à son intégration dans les critères de sélection des marchés publics
- Rencontres entre des entreprises de différents secteurs
- Promotion des collaborations artistes/entreprises



FOCUS - Promouvoir l'excellence dans le secteur de la santé et des soins

L'Eurométropole se caractérise par une forte densité de population, une demande de soins importante et un nombre élevé d'infrastructures sanitaires et médico-sociales. Aussi, l'effet de levier des secteurs de la santé et du médico-social pour le développement économique de l'Eurométropole ne peut être sous-estimé. Dans les années à venir l'enjeu pour le secteur consiste à trouver des solutions innovantes aux défis posés par certaines évolutions sociétales et démographiques (p.ex. le vieillissement) et à continuer à garantir l'accessibilité de l'offre de soins. Dans ce contexte, il convient de renforcer la coopération entre les pôles de compétence au sein de l'Eurométropole qui souhaitent développer et moderniser le secteur des soins (par ex. Eurasanté côté français, Flanders' Care côté flamand, BioWin côté wallon). Une coopération transfrontalière et la création de synergies entre ces pôles permettraient de renforcer l'importance et l'excellence de la filière santé dans chacun des trois versants.

Pistes de projets :

- *Collaborations dans le cadre des actions européennes dans le domaine des soins et du vieillissement actif (événements de réseautage, coopération économique des entreprises, salons mettant en évidence des projets de démonstration innovants réalisés dans l'Eurométropole,...)*

Le vieillissement est un défi par excellence qui dépasse les frontières. Aussi les autorités compétentes souhaitent-elles poursuivre leur coopération dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées. Ainsi, elles ont affirmé leur volonté d'échanger des bonnes pratiques innovantes relatives aux enjeux auxquels elles sont confrontées : soins à domicile, services de proximité, qualité des soins aux personnes âgées, démence,... De même, il convient de poursuivre les efforts pour faciliter la mobilité transfrontalière des personnes âgées, et mettre en adéquation l'offre et la demande de structures d'accueil.

Pistes de projets :

- *Établissement d'une 'communauté' de bonnes pratiques réunissant les fédérations des structures d'accueil des trois versants afin de diffuser les pratiques innovantes de chaque versant.*
- *Mise en place d'un salon de l'accueil des personnes âgées de l'Eurométropole permettant aux acteurs concernés de s'informer sur les initiatives développées dans ce domaine et d'encourager une meilleure connaissance mutuelle des pratiques, de la législation et des réseaux des autres versants.*
- *Etude des conditions préalables d'un projet pilote qui permettrait aux personnes âgées résidant dans une structure d'hébergement de l'autre côté de la frontière, d'"exporter" vers le pays d'accueil les allocations auxquelles elles ont droit dans leur pays d'origine.*

Au-delà de la coopération dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées les acteurs des secteurs de la santé et du médico-social ont exprimé leur volonté d'intensifier leur coopération dans les domaines des soins de santé et de l'accueil des personnes handicapées; et d'exploiter pleinement les opportunités offertes par les accords-cadres relatifs aux soins de santé (accord-cadre franco-belge) et à la prise en charge des personnes handicapées (accord-cadre franco-wallon).

Objectif 2 - Développer un fonds d'innovation transfrontalier

En coopération avec les dispositifs existants dans les 3 versants, il s'agit de définir un cadre et des critères pour organiser des appels à projets ayant pour objet d'encourager les entreprises à s'associer dans le développement des projets de recherche et d'innovation transfrontalière liés aux 4 clusters. Les critères de sélection seront basés sur deux aspects : la coopération entre les trois versants et entre les différentes filières.

L'organisation et la gestion de ce fonds pourraient être prises en charge par les acteurs de la plateforme d'innovation unique et multisectorielle.

Objectif 3 - Evoluer vers un véritable cluster commun dans le secteur des industries créatives

On observe une volonté d'évoluer vers davantage d'intégration, notamment en termes de gouvernance, au niveau des clusters. Une des idées suggérées est de faire des industries créatives un cluster d'expérimentation pour tester une gouvernance plus intégrée, voire, à terme, commune. Ce cluster transfrontalier pourra émerger à partir de la plateforme commune.

AMBITION 2

Créer un marché de l'emploi transfrontalier

L'Eurométropole a réuni les principaux partenaires de l'emploi transfrontalier (EuresChannel, Euro 3) afin d'inventorier les défis majeurs dans ce domaine. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie, l'Eurométropole va resserrer les contacts avec ces partenaires. Des démarches communes pourront par exemple se traduire sous forme de cadres d'expérimentation ou des dispositifs spécifiques au territoire de l'Eurométropole, en vue de lever des blocages ou des freins qui persistent et qui empêchent le développement d'un marché de l'emploi totalement transfrontalier.

Par ailleurs, les partenariats entre Eureschannel, Euro 3 et l'Eurométropole peuvent renforcer et élargir l'impact de tous projets et initiatives en cours sur le territoire en faveur de l'emploi transfrontalier.

Objectif 1 - Offrir une visibilité globale de l'offre d'emploi à l'échelle de l'Eurométropole

Il existe actuellement plusieurs sites web répertoriant les offres d'emploi dans l'Eurométropole. Il manque toutefois une vue d'ensemble des offres d'emploi au sein de l'Eurométropole. Une approche mieux coordonnée s'impose donc si nous voulons donner au citoyen un outil transparent et accessible offrant en permanence une visibilité globale de l'offre d'emploi dans l'Eurométropole tout en fournissant des informations à jour sur le marché de l'emploi français et belge ainsi que sur le statut des travailleurs frontaliers.

Objectif 2 - Organiser une meilleure adéquation entre les formations et les besoins du marché de l'emploi

L'organisation des formations doit s'adapter aux besoins du marché et faciliter l'accès au marché de l'emploi transfrontalier. Une meilleure adéquation formations/marché de l'emploi est surtout requise pour les formations initiales type formations professionnelles, techniques industrielles, soins aux personnes, alimentaires et pour certains des clusters de la plateforme Innov'Eurometropolis. Ceci pourrait se faire notamment à travers la promotion de l'apprentissage transfrontalier. Pour arriver à cet objectif, une série de questions (relatives aux aspects juridiques, financiers, sociaux, fiscaux, réglementaires,...) devrait être examinée au préalable. Une fois ces questions explorées, des projets pourraient être mis en place permettant la formation théorique dans un pays et la formation pratique dans le pays voisin.

Pistes de projets :

- *Inventaire des besoins des entreprises au sein des 4 clusters et les formations existantes dans ces secteurs, en vue d'une meilleure adéquation*
- *Inventaire des besoins de certains métiers en pénurie et ajuster l'offre de formation*
- *Développement de l'apprentissage transfrontalier au sein de l'Eurométropole, p.ex. en mettant en place des projets permettant la formation théorique dans un pays et la formation pratique dans le pays voisin.*

FOCUS

Le secteur de la santé et des soins

Les trois versants sont confrontés à une sérieuse pénurie de personnel dans le secteur des soins. Une coopération entre eux pourrait atténuer ce problème. Une première étape consiste à inventorier les acteurs concernés et à assurer la visibilité de la demande de personnel (à travers un site centralisant les offres d'emploi à l'échelle de l'Eurométropole, voir objectif 1).

Mais cela suppose également des actions dans le domaine des formations : ainsi il a été proposé d'inventorier les formations dans le secteur des soins, de répertorier les critères d'admission en France et en Belgique pour les formations (para) médicales et sociales et d'adapter les formations aux besoins du marché de l'emploi.

Pistes de projets :

- *Focus sur les emplois et les formations dans le secteur de la santé et du bien-être lors du forum de l'emploi transfrontalier*
- *Valorisation des possibilités de stage dans les établissements sanitaires et médico-sociaux*



Objectif 3 - Créer une maison eurométropolitaine du travailleur transfrontalier

Au-delà des objectifs repris ci-dessus permettant de créer un véritable marché de l'emploi transfrontalier, il a été suggéré de mettre en place une « maison eurométropolitaine du travailleur transfrontalier » afin de donner une visibilité réelle à l'emploi transfrontalier.

Une première antenne pourrait être installée sur la Place Jacques Delors commune à Menin et Halluin ; elle constituerait à la fois un espace d'accueil destiné aux citoyens belges & français, un espace d'action autour des activités des acteurs principaux de l'emploi transfrontalier et un laboratoire pour lancer de nouvelles initiatives dans le domaine de l'emploi.



AMBITION 3

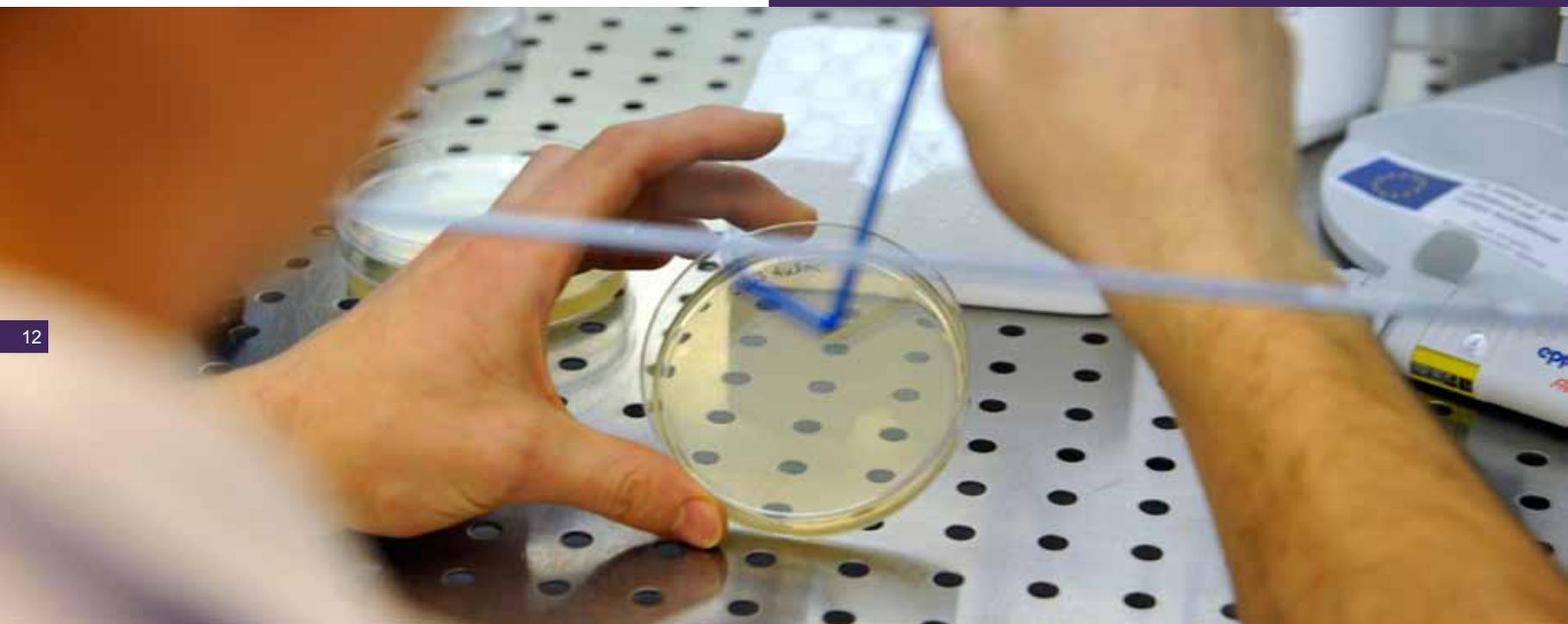
Investir dans le capital humain en coopérant dans le domaine de l'enseignement & de la recherche

Le renforcement du capital humain est un facteur essentiel pour la croissance économique. Ce capital humain est en premier lieu alimenté par un enseignement de qualité et l'excellence de la recherche.

A l'échelle de l'Eurométropole, nous devons exploiter au maximum les atouts de notre territoire transfrontalier en sensibilisant les jeunes aux possibilités des échanges transfrontaliers, au potentiel d'innovation et aux atouts de la région en matière de recherche, et ce, pendant tout leur parcours scolaire et étudiantin.

Dans le contexte de l'internationalisation il convient d'envisager des coopérations au-delà de l'échelle de l'Eurométropole, notamment pour les initiatives concernant l'enseignement supérieur et la recherche.

Les enseignements technique, professionnel et créatif constituent un point d'attention particulier dans cette ambition, dans la mesure où la stratégie du GECT vise à se concentrer davantage sur ses points forts, à savoir sa capacité de production et ses compétences techniques et créatives.



Objectif 1 - Renforcer les compétences internationales* des jeunes

Améliorer les compétences internationales des jeunes en investissant dans la mobilité à tous les niveaux d'enseignement et de formation. Ceci doit contribuer à la formation générale des jeunes, leur ouverture aux autres cultures, leurs connaissances linguistiques et leur disponibilité sur le marché de l'emploi transfrontalier sinon international.

"La notion de "compétences internationales" désigne l'ensemble des compétences potentielles que la mobilité internationale est susceptible d'apporter aux jeunes. La notion inclut notamment le développement d'une sensibilité interculturelle, l'amélioration de la pratique d'une autre langue, le développement d'une citoyenneté européenne/internationale, la conscience des enjeux du monde contemporain et le développement personnel.

Objectif 2 - Promouvoir l'ancrage structurel d'une dimension transfrontalière dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur, de formation professionnelle et de formation continue

Cet objectif vise à l'intégration structurelle de la coopération transfrontalière dans les structures d'enseignement, par exemple en signant des accords de co-diplomation et en misant sur le plurilinguisme.

Pistes de projets :

- *Echanges de classes au niveau de l'enseignement général autour d'un thème d'intérêt commun, afin de sensibiliser le plus grand nombre d'élèves aux opportunités des échanges transfrontaliers*
- *Promotion de la mobilité dans l'enseignement supérieur*
- *Stages transfrontaliers de formation pédagogique, linguistique ou culturelle pour futurs enseignants afin de leur donner l'envie de futures coopérations transfrontalières*

Pistes de projets :

- *Mise en place au sein de l'enseignement général de modules de langues ou de sections européennes dans l'autre langue de l'Eurométropole*
- *Mise en place d'accords de bi-diplomation ou de partenariats dans le cadre du programme Erasmus Mundus (enseignement supérieur)*

Objectif 3 - Valoriser les compétences techniques et de production à travers l'enseignement

Dans sa stratégie, l'Eurométropole souhaite mieux exploiter le savoir-faire technique et créatif, qui fait partie de l'ADN de cette région, comme un facteur positif pour son développement économique. Il est donc important de valoriser ce savoir-faire dans l'enseignement et de renforcer le lien entre les formations techniques/technologiques et les clusters de la plate-forme d'innovation.

Pistes de projets :

- *Une édition transfrontalière du projet « MyMachine » : MyMachine est une initiative dans le cadre de laquelle les élèves de l'enseignement primaire imaginent une machine de rêve (idée), qui est développée ensuite par des étudiants d'écoles supérieures (design), pour enfin être fabriquée par des écoles techniques (machine). Le projet, qui a été développé en Flandre mais qui a bénéficié d'un accueil très positif au niveau international, vise à revaloriser l'image de l'enseignement technique, à stimuler activement la créativité des enfants et à favoriser les synergies entre les entreprises, les écoles et les associations. Mis en œuvre à l'échelle de l'Eurométropole, MyMachine pourrait également contribuer aux échanges transfrontaliers.*
- *Création d'une école technique itinérante : Durant l'atelier international du 29/3/2013 a été imaginé le concept d'une école/structure de formation itinérante réunissant différentes compétences techniques et méthodes de production. Cette école mobile pourrait être utilisée comme outil pour rapprocher et harmoniser entre elles les formations techniques et les entreprises/l'industrie.*

AMBITION 4

Développer des parcs d'activités économiques transfrontaliers / mutualisés

La planification des parcs d'activités économiques de part et d'autre de la frontière s'est réalisée à des échelles territoriales qu'il convient à présent de dépasser.

Objectif 1 - Passer d'une mise en concurrence à une mise en cohérence des parcs d'activités

Cette coopération à renforcer pourrait aboutir à terme à l'aménagement d'un parc d'activité réellement et entièrement transfrontalier. Certaines initiatives préalables et intermédiaires peuvent voir le jour sur un plus court terme : gouvernance partagée des parcs existants le long de la frontière, élaboration partagée des programmations économiques, mutualisation d'équipements...

Objectif 2 - Améliorer notre connaissance mutuelle des zones d'activités

Les démarches déjà entreprises par l'Eurométropole et l'Aire métropolitaine de Lille sur la réalisation de cartes des parcs d'activités économiques doivent être poursuivies et exploitées afin d'identifier les sites prometteurs. Une feuille de route peut désormais être établie pour améliorer notre connaissance mutuelle des initiatives de part et d'autre de la frontière, et sur l'identification des actions qu'il serait possible de mettre en œuvre (ces démarches sont à mener en lien avec les projets en termes d'énergies renouvelables sur les zones d'activités de l'axe 3 du programme stratégique).

Pistes de projets :

- Benchmark des partenariats transfrontaliers déjà existants sur d'autres territoires
- Identification des parcs d'activités aux plus forts enjeux transfrontaliers
- Etablissement d'un programme d'actions possibles pour chacun de ces parcs : partenariats institutionnels, échange d'expérience et de bonnes pratiques, mise en réseau d'acteurs économiques, co-financement d'équipements mutualisés, élaboration commune des programmations économiques des parcs, jusqu'au projet d'aménagement d'un parc transfrontalier
- Etude des possibilités de péréquation financière si investissement commun sur un équipement et/ou un projet d'aménagement de parc d'activité.
- Etude de faisabilité pour l'aménagement d'un parc transfrontalier



AMBITION 5



Objectif 1 - Stimuler la promotion économique des clusters

Focaliser davantage la promotion de la région sur les 4 clusters (logistique, TIC/ image, matériaux innovants/textile/design et agro- alimentaire/santé) en vue d'attirer de nouvelles entreprises.

Pistes de projets :

- *Participation renforcée des clusters transfrontaliers à des événements internationaux sous le label de l'Eurométropole*
- *Développement de services offerts aux entreprises – en termes d'information et d'accompagnement - sur les opportunités de développement sur le territoire eurométropolitain*
- *Promotion commune des entreprises qui ont intégré le design au travers de publications, de vidéos, d'événements ...*
- *Organisation d'un appel à projets, un prix à l'échelle de l'Eurométropole dans le domaine du design*

Développer l'attractivité du territoire sur base des atouts qui nous distinguent

L'Eurométropole souhaite continuer à promouvoir la région en s'appuyant sur ses atouts. La promotion économique sera davantage axée sur les 4 clusters et nous souhaitons davantage exploiter le tourisme et la culture comme leviers du rayonnement interne et international de l'Eurométropole.

Objectif 2 - Miser sur la culture et le tourisme comme vecteurs d'attractivité économique de l'Eurométropole

Pour les acteurs culturels et touristiques, leurs secteurs peuvent jouer un rôle important dans la promotion de l'Eurométropole comme un territoire créatif et dynamique. Nous souhaitons concrétiser cela en investissant dans la professionnalisation de l'accueil touristique et le développement du secteur événementiel/MICE*. De même, dans le cadre de la promotion du territoire, il est proposé de croiser davantage les actions économiques et culturelles.

**MICE: meetings, incentives, congresses, events*

Pistes de projets :

- *Optimisation des compétences des offices de tourisme & services connexes en lien avec les grandes évolutions du secteur*
- *Promotion économique forte pendant les grands événements culturels de l'Eurométropole (NEXT, Lille 3000,...) et inversement*
- *Construction d'une offre variée de produits touristiques en vue de capter une partie du marché du MICE des 2 pays sur l'Eurométropole*
- *Promotion des dispositifs de portage-création-production-diffusion locaux ou transfrontaliers afin d'aider à la consolidation de l'emploi culturel*

La Stratégie 2020 de l'Eurométropole s'inscrit dans la stratégie EU 2020.

Pour démontrer ce lien, nous avons mentionné par ambition les objectifs thématiques de l'Europe qui s'y rapportent.

Pour rappel, les 11 objectifs thématiques de l'Europe sont directement liés aux priorités de la stratégie EU 2020 et sont les suivants:

- (1) renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation;
- (2) renforcer l'accessibilité, l'usage et la qualité des technologies de l'information et de la communication;
- (3) renforcer la compétitivité des PME
- (4) soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs;
- (5) promouvoir l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques;
- (6) protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources;
- (7) promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau-clé d'infrastructures;
- (8) promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail;
- (9) promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté;
- (10) investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie;
- (11) renforcer la capacité institutionnelle et une administration publique efficace.

AXE 1 COMMISSION SOCIO-ECONOMIQUE

Ambition 1 : Hisser les clusters de la plateforme Innov'eurometropolis à un niveau international

Ambition 2 : Créer un marché de l'emploi transfrontalier

Ambition 3 : Investir dans le capital humain par la coopération en matière d'enseignement et de recherche

Ambition 4 : Développer des parcs d'activités économiques transfrontaliers / mutualisés

Ambition 5 : Développer l'attractivité du territoire sur base des atouts qui nous distinguent

AXE 2

COMMISSION MOBILITÉ

Ambition 6 : Développer un système plus intégré de transports en commun
(EU 2020 : 1-2-7)

Ambition 7 : Développer le réseau des liaisons douces
(EU 2020 : 6-7)

Ambition 8 : Développer la trame bleue comme un vecteur pour l'accessibilité
(EU 2020 : 7)

AXE 3 COMMISSION BLEUE ET VERTE

Ambition 9 : Vers une Eurométropole énergétiquement neutre

Ambition 10 : Développer un territoire continu et harmonieux

Ambition 11 : Mener une approche territoriale prospective permanente

L'Eurométropole a pour mission de gommer les frontières et de se développer pour devenir une métropole d'envergure européenne.

L'importance de la mobilité interne et de l'accessibilité internationale pour atteindre ces objectifs est majeure.

Les partenaires ont choisi de miser sur les transports en commun transfrontaliers, la création d'un réseau transfrontalier de liaisons douces et la valorisation économique de la trame bleue.

AXE 2

Renforcer la

MOBILITÉ INTERNE
et l' **ACCESSIBILITÉ INTERNATIONALE**



AMBITION 6

Développer un système plus intégré de transports en commun

En mars 2012, nous avons entrepris une étude sur le potentiel de développement des transports en commun transfrontaliers. Plusieurs partenaires de l'Eurométropole (Région Nord-Pas de Calais, Département du Nord, Lille Métropole), ainsi que la SNCB, la SNCF, TEC et De Lijn y ont participé.

Le plan d'action découlant de cette étude servira de cadre de référence pour les années à venir, et occupe donc une place centrale dans la stratégie. Les actions s'articuleront autour de 4 objectifs.

Objectif 1 - Renforcer les outils d'information et de communication destinés au public et à quelques groupes cibles spécifiques

Une des conclusions de l'étude de potentiel est que le transport public ne représente que 5% des déplacements transfrontaliers, malgré une offre de transport suffisante à court terme. Par conséquent, il semble que l'offre de transport et les tarifs ne sont pas suffisamment connus. La communication vers le grand public constitue donc un enjeu majeur pour les années à venir.

Cet objectif vise notamment à valoriser l'usage des transports en commun en coopération avec les partenaires socio-économiques (les établissements d'enseignement, les secteurs culturel et touristique, les acteurs de l'emploi,...).

A cette fin, des séances d'information pourraient être organisées et des outils de communication pourraient être développés afin que ces acteurs puissent contribuer activement à la promotion des transports en commun. Cet objectif, pour être atteint, nécessiterait la mise en place d'une stratégie de communication commune entre les opérateurs de transport.

Pistes de projets :

- Réalisation de guides pratiques à destination des entreprises, des écoles, des centres commerciaux et d'autres générateurs de déplacements, afin de faire en sorte que ces acteurs contribuent à la promotion des transports en commun (p.ex. les entreprises, en intervenant davantage que le minimum légal dans les frais des transports en commun; les centres commerciaux en offrant un ticket TC plutôt qu'une heure de parking,...)
- Généralisation du dispositif Trampoline sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole
- Proposition de tarifs de transport en commun compétitifs lors d'événements culturels, économiques

18

Objectif 2 - Développer une billettique électronique compatible pour tous les modes de transport collectifs de l'Eurométropole

Les réseaux de transports collectifs urbains des trois sociétés de bus de l'Eurométropole – Transpole, De Lijn et TEC – seront prochainement équipés d'outils billettiques électroniques (en 2013 pour Transpole, en 2014 pour De Lijn et TEC). Des réflexions ont été engagées par ces trois sociétés sur l'intégration des titres transfrontaliers sur ces nouveaux outils et sur l'interopérabilité entre eux.

L'Eurométropole pourrait, dans un premier temps, soutenir cette initiative en cours et faciliter l'intégration des liaisons ferroviaires dans cette démarche. De plus, elle pourrait contribuer comme plateforme multiniveaux aux démarches d'étude de la faisabilité à long terme d'une intégration tarifaire à l'échelle de l'Eurométropole.

Pistes de projets :

- Création d'un pass eurométropolitain qui permet une utilisation combinée des transports collectifs intermodaux à travers toute l'Eurométropole



Objectif 3 - Renforcer l'intermodalité et créer un réseau de pôles d'échanges

Il convient de mieux développer la complémentarité entre les différents modes de transport à l'échelle de l'Eurométropole, en facilitant le raccordement des voyageurs sur le corridor « TC fort » Lille-Kortrijk-Tournai et en renforçant les différents pôles d'échange.

Pistes de projets :

- *Réflexions pour renforcer les pôles d'échange à proximité de la frontière, Armentières, Mouscron, Comines,...*
- *Sur l'axe Lille-Kortrijk : renforcement des pôles d'échanges intermédiaires (Mouscron, Tourcoing, Roubaix) par l'amélioration des liaisons entre la gare de Mouscron et les zones d'activités régionales, l'aménagement de parkings-relais et parkings-vélos autour des gares*
- *Mise en réseau de l'offre d'autopartage de part et d'autre de la frontière*

Objectif 4 - Mettre en place une meilleure coordination / un système de gouvernance entre les opérateurs de transports en commun

Une telle gouvernance pourrait s'appuyer sur le partenariat transfrontalier mis en place pour l'étude de potentiel et permettrait notamment le développement d'outils de suivi communs et la mise en place, à terme, d'un lien avec le SMIRT (Syndicat mixte intermodal régional de transports (à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais).

Pistes de projets :

- *Conception et signature d'une charte entre les opérateurs, en vue de l'optimisation de l'offre, de la billettique*
- *Mise en oeuvre d'un tableau de bord de l'offre et la fréquentation*

Objectif 5 - Renforcer le hub ferroviaire grande vitesse de l'Eurométropole

Il s'agit d'améliorer les correspondances des liaisons TER/IC Kortrijk-Lille et Tournai-Lille avec les principales grandes liaisons connectées aux gares de Lille (Londres, Paris, autres métropoles françaises, ...)

Pistes de projets :

- *Développement d'une communication/promotion spécifique*
- *Mise en place d'une meilleure signalétique entre les gares Lille-Flandres et Lille-Europe*

AMBITION 7

Créer un réseau de liaisons douces

Plusieurs projets Interreg réalisés au cours des dernières années (Green Links, Corrid'Or) constituent des avancées importantes vers la réalisation d'un réseau cyclable cohérent à l'échelle de l'Eurométropole. Les groupes de travail Mobilité et Tourisme souhaitent poursuivre dans cette voie. Bien que nous ayons placé cette ambition sous l'axe « mobilité », elle a des liens évidents avec l'axe économique et l'axe "Eurométropole bleue et verte" (le réseau de liaisons douces pouvant venir se greffer sur la trame bleue et verte).

Objectif 1 - Terminer l'harmonisation des 3 réseaux cyclables

Terminer l'harmonisation des 3 réseaux cyclables, en reliant les réseaux de proximité d'une part et en investissant dans un réseau cyclable structurant à l'échelle de l'Eurométropole, d'autre part.

Pistes de projets :

- Prolongation du système des points-nœuds (déjà existant côté belge) côté français
- Réalisation des chaînons manquants et suppression des points noirs et des obstacles dans le réseau
- Investissements dans les pôles de correspondance attractifs (auto/bus/train/vélo) à des emplacements stratégiques répartis sur toute la région

Objectif 2 - Créer un 'produit vélo' touristico-récréatif cohérent

Créer un 'produit vélo' touristico-récréatif cohérent, en harmonisant davantage les infrastructures, mais aussi les cartes, les services de support,... Le GTT Tourisme souhaite également exploiter les tendances innovantes qui se dégagent des dernières années (vélos électriques, applications mobiles,...) et promouvoir activement l'Eurométropole comme terre de vélo.

Pistes de projets :

- Evaluation de l'impact économique, du profil, des besoins et des souhaits des cyclo-touristes en vue du développement d'une politique vélo commune
- Développement d'une application mobile permettant d'élaborer sa randonnée et de fournir des informations en cours de route

Objectif 3 - Soutenir et relayer les initiatives grand public relatives à la mobilité douce

Nous pensons notamment aux initiatives suivantes : La Caravane vanne, La Nocturne de Lille Métropole, la Semaine de l'Entorse, Fietsfeest Leiestreek,...



AMBITION 8

Développer la trame bleue comme levier pour l'accessibilité

D'emblée, beaucoup de partenaires ont souligné l'importance de la valorisation économique de la trame bleue, et plus particulièrement de la liaison Seine-Escaut et du projet Seine-Nord Europe. Dans ce contexte, deux objectifs majeurs ont été mis en avant dans le cadre de la coopération eurométropolitaine.

Objectifs - Mettre en réseau des plateformes logistiques et promouvoir un transfert modal de la route à la voie d'eau pour le transport de marchandises.

Cette ambition est placée sous l'axe « mobilité & accessibilité », mais les liens avec les deux autres axes sont évidents.

Il convient par ailleurs de signaler qu'au sein de l'Aire métropolitaine de Lille (AML), des réflexions sont également menées sur le transport fluvial. Celles-ci se concentrent sur les axes suivants : l'identification des opportunités de développement d'espaces logistiques fluviaux, la sensibilisation des acteurs aux enjeux du fret fluvial et la multifonctionnalité des bords à voie d'eau.

Une articulation de nos objectifs avec les travaux de l'AML est donc indiquée.

Pistes de projets :

- Développement d'un territoire transfrontalier d'expérimentation en termes de dispositifs d'aide pour les transports combinés
- Réflexion sur la réutilisation des canaux désaffectés : la réutilisation porte sur le fret, la logistique urbaine, le tourisme



La Stratégie 2020 de l'Eurométropole s'inscrit dans la stratégie EU 2020.

Pour démontrer ce lien, nous avons mentionné par ambition les objectifs thématiques de l'Europe qui s'y rapportent.

Pour rappel, les 11 objectifs thématiques de l'Europe sont directement liés aux priorités de la stratégie EU 2020 et sont les suivants:

- (1) renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation;
- (2) renforcer l'accessibilité, l'usage et la qualité des technologies de l'information et de la communication;
- (3) renforcer la compétitivité des PME
- (4) soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs;
- (5) promouvoir l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques;
- (6) protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources;
- (7) promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau-clé d'infrastructures;
- (8) promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail;
- (9) promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté;
- (10) investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie;
- (11) renforcer la capacité institutionnelle et une administration publique efficace.

AXE 1 COMMISSION SOCIO-ECONOMIQUE

Ambition 1 : Hisser les clusters de la plateforme Innov'eurometropolis à un niveau international

Ambition 2 : Créer un marché de l'emploi transfrontalier

Ambition 3 : Investir dans le capital humain par la coopération en matière d'enseignement et de recherche

Ambition 4 : Développer des parcs d'activités économiques transfrontaliers / mutualisés

Ambition 5 : Développer l'attractivité du territoire sur base des atouts qui nous distinguent

AXE 2 COMMISSION MOBILITÉ

Ambition 6 : Développer un système plus intégré de transports en commun

Ambition 7 : Développer le réseau des liaisons douces

Ambition 8 : Développer la trame bleue comme un vecteur pour l'accessibilité

AXE 3

COMMISSION BLEUE ET VERTE

Ambition 9 : Vers une Eurométropole énergétiquement neutre
(EU 2020 : 4)

Ambition 10 : Développer un territoire continu et harmonieux
(EU 2020 : 6)

Ambition 11 : Mener une approche territoriale prospective permanente

Cet axe vise à faire de l'Eurométropole un territoire au cadre de vie exemplaire en mettant à profit les compétences, l'expérience et l'expertise des partenaires.

Au sein de cet axe, trois ambitions principales ont été définies.

La première ambition soutient les objectifs de neutralité énergétique.

La deuxième vise à faire de l'Eurométropole un territoire continu et harmonieux autour de réseaux et de trames communs, notamment la trame bleue et verte.

Enfin, la troisième ambition vise à développer une vision prospective à plus long terme.

AXE 3

Une Eurométropole

BLEUE ET VERTE



AMBITION 9

Vers une Eurométropole énergétiquement neutre

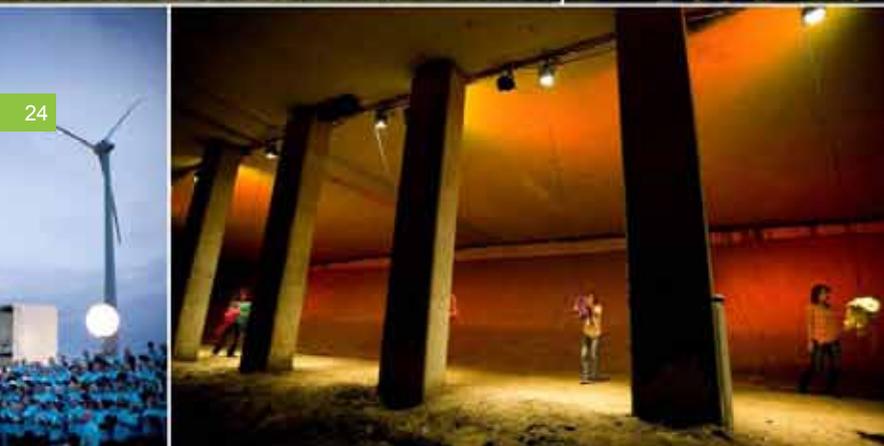
Comme dans le reste de l'Europe, l'enjeu énergétique est l'un des enjeux principaux auxquels font face l'Eurométropole et ses partenaires. Plusieurs structures partenaires développent et mettent en place des stratégies énergétiques et il importe que l'Eurométropole soutienne les échanges de bonnes pratiques ainsi que la bonne connaissance des acteurs et des processus mis en place dans les trois versants, voire des mutualisations de moyens si elles s'avèrent pertinentes et réalisables. Ceci devrait permettre, à terme et de manière progressive, la définition d'une stratégie énergétique eurométropolitaine commune et partagée dans l'objectif, notamment, de lutter contre la précarité énergétique dans le territoire transfrontalier.

Objectif 1 - Rencontres entre acteurs, échange d'informations, bonnes pratiques

Les compétences énergétiques sont réparties différemment chez les partenaires de l'Eurométropole. La difficulté de l'identification des interlocuteurs pertinents selon les thématiques a été pointée à plusieurs reprises. Les partenaires concernés de l'Eurométropole permettront ainsi une meilleure connaissance réciproque des systèmes et institutions tout en faisant apparaître la plus-value (ou le manque de plus-value) pour les différentes structures de travailler ces questions à l'échelle transfrontalière en fonction des thématiques abordées.

Pistes de projets :

- Identification des acteurs pertinents sur les thématiques des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sur les 3 versants de l'Eurométropole
- Création d'une plateforme de concertation des outils de planification énergétique en cours de développement et/ou de rédaction à l'échelle eurométropolitaine
- Diagnostic énergétique du territoire : quels besoins, quels enjeux, quelles plus-values à l'échelle transfrontalière
- Rédaction d'une charte pour une stratégie énergétique eurométropolitaine commune à long terme





Objectif 2 - Développer des projets communs sur les énergies renouvelables

Sur la base des échanges avec le GT Energie, 4 thématiques principales ont déjà été identifiées : Réseaux Intelligents (ou Smart grids : l'optimisation énergétique), méthanisation et déchets, formation des professionnels du bâtiment et énergie dans les ZAE. Il s'agit ici d'approfondir les enjeux liés à ces thématiques et de mettre en place des projets d'investissement concrets pouvant entrer dans les programmations européennes 2014-2020.

Pistes de projets :

- *Mise en place d'un projet concret sur la thématique de l'énergie dans les ZAE. Cela implique une sélection de sites emblématiques, l'identification de pistes de travail pertinentes à l'échelle transfrontalière : réflexion commune sur des méthodiques innovantes, mutualisation d'équipements,...*
- *Poursuite de l'identification et de la description des enjeux liés aux trois autres thématiques pointées (Smart Grids, méthanisation et déchets, formation des professionnels du bâtiment) mais aussi aux projets en cours de nos partenaires (le plan 100 000 logements de la Région Nord-Pas de Calais, Zuid- West-Vlaanderen energieneutraal in 2050 de Leiedal...)*

Objectif 3 - Encourager l'adhésion à la Convention des maires

La Convention des Maires est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable sur leurs territoires. Par leur engagement, les signataires de cette Convention visent à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union européenne qui est de réduire les émissions de CO2 de 20 % d'ici 2020.

Pistes de projets :

- *Dans le cadre de l'observatoire eurométropolitain, mise en place d'une observation transfrontalière des émissions de CO2*
- *Participation de l'Agence de l'Eurométropole, en tant que structure de support et avec les structures partenaires signataires, à la mobilisation et à l'information des communes à s'impliquer dans la Convention des Maires*
- *Organisation d'une journée eurométropolitaine de sensibilisation aux énergies renouvelables*

AMBITION 10

Développer un territoire continu et cohérent

L'Eurométropole est composée de plusieurs territoires gérés par différentes autorités disposant chacune de ses propres politiques et outils d'aménagement. Par ailleurs nous trouvons dans l'Eurométropole beaucoup d'espaces fragmentés où l'urbain et le rural sont fortement imbriqués.

Au vu de ces 2 réalités, il convient de miser aussi bien sur la cohérence des aménagements au-delà des frontières administratives, que sur les transitions entre les différentes occupations des sols qui s'entremêlent. Des réseaux transfrontaliers comme la trame bleue et verte peuvent servir d'éléments structurants pour renforcer la cohérence et l'intégration des territoires.

Objectif 1 - Renforcer la plateforme eurométropolitaine "planification"

En 2012 l'Eurométropole et ses partenaires ont mis en place une plateforme d'information et de concertation sur la planification et les projets structurants ayant un impact transfrontalier dans les trois versants. Il convient de faire évoluer progressivement cette plateforme vers un véritable lieu de concertation favorisant l'identification des enjeux et la mise en cohérence des projets transfrontaliers. Cette démarche facilitera également l'élaboration d'une stratégie eurométropolitaine.

Objectif 2 - Envisager un travail d'interconnexion sur la frontière

Plusieurs projets et stratégies spatiales sont portés au sein de l'Eurométropole: le Plan bleu, "Groene Sporen", le SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) de la Région Nord-Pas-de-Calais, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Lille Métropole...

Ces différents projets et visions se rejoignent dans la zone frontalière, ce qui appelle à une coopération entre les acteurs concernés. Une meilleure articulation des différents projets et visions s'impose donc pour ces sites frontaliers, afin d'assurer notamment la cohérence et la continuité de la trame bleue et verte.

Pistes de projets :

- *Inventaire des sites où s'impose une approche transfrontalière. Plusieurs intercommunales ont engagé ce travail : la Lys mitoyenne à hauteur de Menen et Wervik, l'axe frontalier Lys-Escaut (Parc du Ferrain, Canal de l'Espierre, les accotements de l'E17 avec le poste-frontière de Rekkem,...), la passerelle à vélos d'Avelgem en liaison avec le Ravel 87, le développement transfrontalier du Parc de la Deûle, du Parc Scarpe-Escaut,...*
- *Requalification des cours d'eau (suites des projets Corrid'or, BIPS,...)*

Objectif 3 - Travailler sur les franges urbaines

Le territoire de l'Eurométropole est un territoire polycentrique, composé de centres de différentes tailles. En dehors de ces centres, l'Eurométropole est en réalité un vaste territoire urbain diffus, comptant beaucoup de franges. Une grande opportunité pour notre territoire consiste en la requalification de ces franges (Cf. Conclusions de l'Atelier international de l'Eurométropole, 28 et 29/3/2013), l'objectif étant de créer des interactions plus qualitatives entre les zones périurbaines d'une part, et les zones agricoles et les paysages ouverts d'autre part. La trame bleue et verte constitue un élément structurant qui peut contribuer à la valorisation des franges.

Pistes de projets :

- *Aménagement/structuration des franges et du périurbain comme, par exemple : le concept d'« hémicycle », identifié dans le Schéma de cohérence territoriale de Lille Métropole, la plantation et l'élargissement progressif de la forêt à Kortrijk, le bois Fichaut à Mouscron, le projet Scaldwin (préservation de la ressource en eau),...*



Objectif 4 - Redéfinir la relation urbain-rural

Au-delà d'être un territoire morcelé et diffus, l'Eurométropole est aussi composé de 72% de terres agricoles. Ces espaces sont vulnérables : ils constituent naturellement les premiers espaces affectés par l'extension urbaine. Il serait dès lors opportun de mener une réflexion à l'échelle de l'Eurométropole – et de réaliser ensemble des projets-pilotes.

Concrètement, pour renforcer les relations entre l'urbain et le rural, nous pouvons nous appuyer sur les éléments structurants suivants :

- la trame bleue et verte (essentiellement présente sur l'axe SO/NE du territoire),
- la trame jaune (les espaces agricoles, fortement présente sur l'axe NO/SE du territoire)
- les chaussées qui relient les villes et villages et qui sont caractéristiques du territoire. A l'image du projet Highstreets mis en place à Londres (cf Conclusions de l'Atelier international de l'Eurométropole les 28 & 29/3/2013), elles pourraient faire l'objet de programmes de redynamisation ce qui favorisera la lisibilité du territoire (et notamment la lisibilité de différentes fonctions économiques)



AMBITION 11

Mener une approche territoriale prospective permanente

En 2010, L'Eurométropole a lancé une réflexion prospective pour répondre à la question : « Quelle stratégie développer à moyen et long terme pour construire l'Eurométropole du XXIème siècle ? ».

Un des aspects qui a été mis en avant est l'élaboration d'un grand projet fédérateur et symbolique structuré autour de la trame bleue et verte. Le Bureau de l'Eurométropole a exprimé son soutien à l'élaboration d'un tel projet (séance du 17 février 2012).

Deux enjeux ont été identifiés :

- mettre en cohérence les projets existants ;
- élaborer un schéma de cohésion.



Objectif 1 - Elaborer un outil de monitoring évolutif et dynamique autour de la trame bleue et verte

De nombreux projets relatifs à la trame bleue et verte sont actuellement en cours de réalisation sur les différents versants de l'Eurométropole (notamment dans le cadre de la liaison Seine-Escaut). Cette multitude de projets constitue une opportunité pour l'Eurométropole. Cependant un enjeu important consiste en la mise en cohérence de ces projets afin qu'ils puissent contribuer à une dynamique eurométropolitaine.

Parallèlement, l'Eurométropole se dote actuellement d'un observatoire statistique et cartographique qui répondra au besoin d'observations propres du développement du territoire. Dans le cadre de cet observatoire, un outil cartographique spécifique à la thématique de la trame verte et bleue pourra être mis en place. D'une part, et les zones agricoles et les paysages ouverts d'autre part. La trame bleue et verte constitue un élément structurant qui peut contribuer à la valorisation des franges.

Pistes de projets :

- Réalisation de l'outil de monitoring qui couvre plusieurs échelles du territoire
 - à une échelle fine en tant qu'outil de support à la définition et à la mise en cohérence de projets opérationnels (locaux).
 - à une échelle large comme support de développement d'une vision stratégique d'ensemble

Objectif 2 - Poser les bases d'une dynamique fédératrice de projets

Dans le cadre de ses récentes réflexions prospectives, l'Eurométropole a affirmé la volonté de fédérer ses partenaires, les acteurs du territoire et au-delà les citoyens, autour d'un projet ou plutôt d'une dynamique fédératrice de projets qui doit contribuer à la construction de son avenir.

Un premier Atelier international (regroupant des experts locaux et internationaux), organisé les 28 et 29 mars 2013, avait pour objet de formuler des premiers concepts et principes de réalisation d'une telle démarche.

Plusieurs éléments ressortant de cet atelier international sont importants pour les développements futurs de l'Eurométropole :

- construire un récit fort autour des opportunités pour le territoire, qui devient l'expression d'une ambition commune des 14 partenaires
- approfondir nos connaissances communes du territoire
- optimiser les projets dans une perspective transfrontalière

Même si la démarche fédératrice pourra être lancée à partir de la trame bleue et verte, (qui est en effet un élément structurant important du territoire), l'Atelier international a également souligné que la démarche doit forcément être transversale afin de pouvoir être élargie à d'autres trames et réseaux transfrontaliers (la trame jaune par exemple) et de mieux impliquer les différents versants du territoire.

La transversalité de la démarche doit également permettre d'intégrer d'autres secteurs (culture, tourisme, économie,...). Par conséquent nous présentons d'emblée ces éléments sous un angle transversal dans la stratégie 2014-2020.

Une production transversale

Imaginer à l'échelle Partager Informers

Eurométropolitaine

La stratégie "Eurométropole 2020" est un document indispensable qui décline notre démarche en ambitions claires, en objectifs précis et en projets concrets.

C'est un guide pour nos partenaires-fondateurs, pour les acteurs du territoire et pour l'Europe, qui doit permettre de mener une action transfrontalière cohérente et transversale dans les années à venir.

Cependant, il est indispensable de mettre en perspective nos actions, tant en ce qui concerne :

- la transformation du territoire en une métropole de niveau européen,
- qu'en matière de communication efficace sur notre plus-value concrète envers les communes et les citoyens.

Ces deux points ont en effet été soulignés par les partenaires de l'Eurométropole lors de l'élaboration de la stratégie.

LA TRANSFORMATION PROGRESSIVE DU TERRITOIRE EN UNE MÉTROPOLE DE NIVEAU EUROPÉEN



Dans le cadre de l'Atelier international les 28 et 29 mars 2013, l'Eurométropole a réuni des experts locaux et internationaux dans un objectif de mener une réflexion sur le développement de la région à partir d'une approche territoriale et intégrée.

La mise en place d'un « Atelier 2030 » permettra de poursuivre le travail entamé et de concrétiser les trois préconisations principales qui ressortent de l'Atelier international.

Promouvoir la connaissance commune (*common knowledge*)

La nécessité d'une meilleure connaissance partagée du territoire transfrontalier a été soulignée à plusieurs reprises. Au-delà de cette nécessité, la difficulté de l'assemblage de données harmonisées et pertinentes est un frein courant aux projets transfrontaliers.

Dans ce contexte, nous avons entamé l'établissement d'**une base de données commune transfrontalière et partagée**. Cet outil implique une définition précise des besoins des partenaires en termes de données à l'échelle transfrontalière (ex : de type géographique, outil de monitoring liés à la trame bleue et verte, données socio-économiques, écologiques et environnementales...). Les données pourront ensuite être représentées sous différents formes : cartes, statistiques, ...

Elaborer un récit commun (*strong narrative*)

Afin de créer une dynamique métropolitaine commune à l'échelle de l'Eurométropole, la nécessité a été soulignée de tisser ensemble un récit pertinent et enthousiasmant dans lequel les différents projets peuvent s'inscrire et qui soit partagé par les 14 partenaires de l'Eurométropole, par les acteurs locaux, et par les habitants du territoire.

3 démarches permettront d'élaborer progressivement ce récit :

- **La plateforme web visualiseeurometropolis.eu** : en s'adressant directement aux habitants de l'Eurométropole, ce site web a pour objectif de contribuer à l'émergence d'une identité eurométropolitaine. Le deuxième objectif est de renforcer les rencontres d'acteurs travaillant sur des projets similaires et de soutenir la politique de partenariat et de labellisation.
- **Les débats de l'Eurométropole** : un cycle de conférences et de débats organisés en 2013- 2014 permettra aux élus, aux techniciens et aux experts du territoire de réfléchir ensemble aux grands enjeux de la métropolisation afin de créer un socle de connaissance, une culture de la métropolisation commune.
- **L'Atelier 2030** : en lien avec les projets menés dans le cadre de la stratégie 2014-2020, l'Atelier 2030 a pour but d'assurer une réflexion prospective à long terme permanente et en cohérence avec l'évolution du territoire. Des experts locaux et internationaux, les intervenants des conférences, les structures pertinentes seront invitées à contribuer à la trame de ce récit.

Optimiser les projets dans une perspective eurométropolitaine

Cet aspect reste à approfondir dans le cadre de l'Atelier 2030, notamment en ce qui concerne la méthode et la mise en œuvre.

Il doit permettre de concrétiser la dynamique fédératrice de projets inscrits dans l'axe 3 de la stratégie (ambition 11-objectif 2). Globalement 2 approches qui s'alimenteront réciproquement doivent être menées :

- optimiser les projets en cours ou prévus, afin de les inscrire dans une dynamique territoriale eurométropolitaine (par exemple mener une démarche de labellisation ou élaborer une charte commune) ;
- créer progressivement un cadre (sur base du récit commun qui fait émerger de nouveaux projets/ démarches fédérateurs).

INFORMATION AU CITOYEN



Infodesk eurométropolitain : rendre service aux usagers

Il s'agit d'offrir au citoyen une porte d'entrée unique pour toute information transfrontalière : les déplacements, les questions administratives, fiscales, d'emploi, de culture, de langue, d'enseignement, de tourisme, le shopping, ...

Il y a déjà plusieurs initiatives existantes mais il y a un grand besoin de créer, pour notre territoire, un lieu unique qui offre un accès à toutes ces informations d'une façon transversale.

32

Ce projet ne sera possible que grâce à la mise en œuvre de notre stratégie et nos contacts avec tous les partenaires et acteurs compétents. Il s'agit donc de développer **un site web « portail »** où l'aspect « **services aux Eurométropolitains ou aux usagers de l'Eurométropole** » prime. C'est à partir de la mutualisation et de la capitalisation d'informations transfrontalières que le service pourra être rendu efficacement. Ce site portail renverra notamment vers les sites des organisations compétentes.

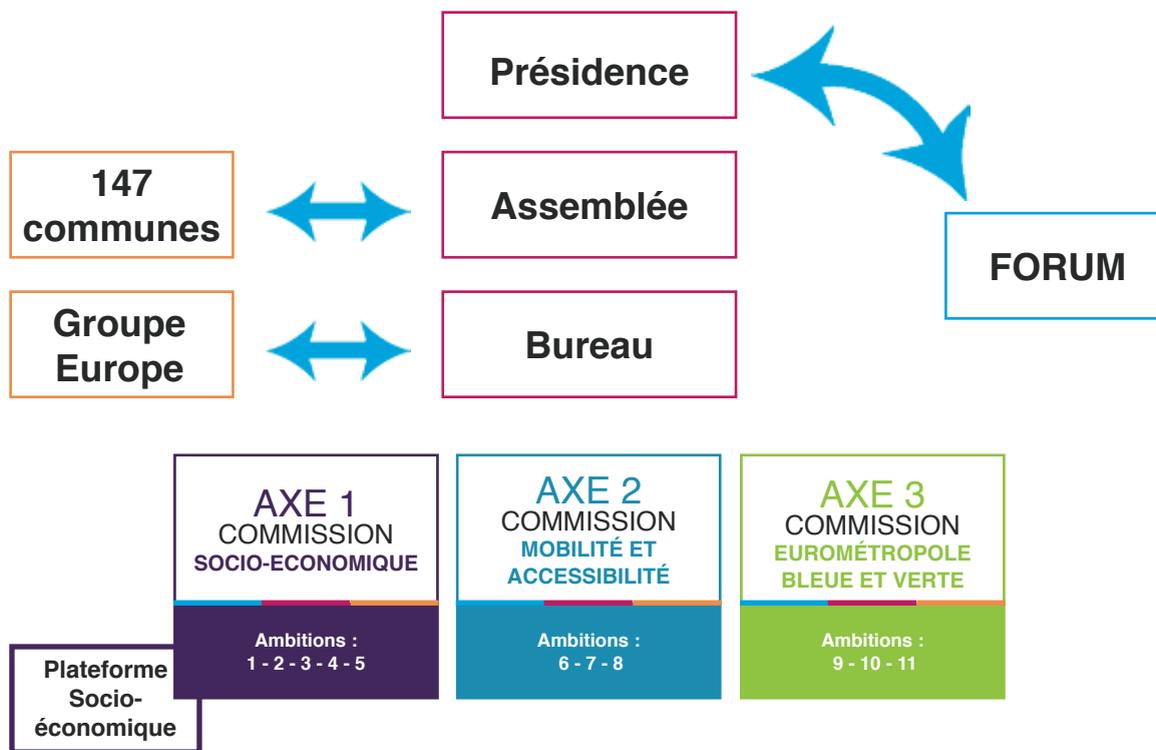
En fonction des demandes, la création d'une ou plusieurs **antennes physiques d'information** pourrait être envisagée dans un second temps à l'instar d'initiatives similaires dans d'autres métropoles européennes transfrontalières.

Communication vers le public

Il faudra développer des outils notamment pour encourager les collectivités locales et les communes à communiquer sur leur rôle d'acteur de l'Eurométropole :

- en associant, là où cela est possible, leur logo, leur image à celle de l'Eurométropole (dans leurs supports – web, print) et de leur appropriation de celle-ci ;
- en informant leurs citoyens le plus possible sur les avancées utiles pour les usagers de l'Eurométropole, notamment sur les résultats des actions menées dans le cadre de la stratégie.

Une nouvelle organisation adaptée à la stratégie



Pour chaque axe stratégique,
une commission politique structurée

3 Commissions politiques

COMPOSITION

- **Présidence** : 1 président et 3 Vice-présidents (les Vice-présidents non membres du Bureau sont invités systématiquement au Bureau.)
- **2 élus par membre du GECT** (accompagnés par les pilotes des ambitions et les techniciens de leur choix)
- **3 membres du Forum** (désignés librement par le Forum)

La concertation politique est donc majeure à ce niveau.

RÔLE

Chaque commission :

- coordonne et cadre politiquement les orientations et la mise en œuvre de toutes les ambitions et projets de son axe
- garantit le respect des orientations prévues pour les axes du Programme stratégique ainsi que leur cohérence globale
- désigne les responsables des groupes Ambitions auxquels elle confie les orientations à respecter
- priorise dans le temps les réalisations concrètes prévues. Est amenée à trancher le cas échéant.
- prépare, dans la mesure du possible, tous les dossiers à présenter au Bureau, notamment les délibérations.
- débat sur les orientations à prendre pour l'avenir.

Le Bureau ou l'Assemblée sont décisionnaires quant aux dossiers impactant la stratégie globale et/ou le(s) budget(s).

Les commissions pilotent les "outils", tels la plateforme socio-économique et l'Atelier 2030.

Réunion 2 à 3 fois /an

- La stratégie de l'Eurométropole constitue le programme de travail de la Commission
- Le Président rend compte des travaux au Bureau (et présente les délibérations s'il y a lieu)
- Le mode de travail assure la transversalité des thèmes traités : les commissions ne sont ni unithématiques ni unisectorielles. Possibilité de faire intervenir (auditions) des personnalités ou experts en fonction des besoins liés à leurs travaux.
- Audition des rendus des travaux par les pilotes des Ambitions,
- Débats sur les questions qui se poseraient, impulsions des orientations à prendre

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

AGENCE

Co-Pilote avec les collaborateurs des élus de la présidence de chaque commission et les techniciens

Garantit le lien entre les groupes ambitions et les axes stratégiques + la transversalité thématique

Assure le lien avec les autres groupes/organes de l'Eurométropole (autres commissions/gpe Liaison/Bureau, Assemblée)

Communique à l'externe, avec les partenaires

Pour chaque ambition, un groupe de pilotage technique

COMPOSITION

- **Pilotage*** : un membre du GECT ou un acteur reconnu compétent pour le développement de l'ambition (déclinaison de l'ambition et définition + mise en oeuvre des projets) et désigné par la Commission politique (le membre ou l'acteur désigne le pilote : élu et/ou technicien)
- **Représentants des membres volontaires du GECT** (techniciens)
- **Acteurs de terrain** (du Forum ou pas) susceptibles d'apporter une expertise, un savoir-faire nécessaires

RÔLE

Chaque groupe :

- prend connaissance des orientations décidées par la (les) Commission(s)
- décline l'ambition en objectifs puis en projets concrets
- identifie les porteurs de projets pour la mise en oeuvre de ces projets et n'hésite pas à les stimuler
- organise les groupes projets ad hoc (identifie les partenaires et autres acteurs à associer à la mise en oeuvre des projets)
- organise les calendriers prévisionnels en fonction des priorités décidées par les Commissions
- identifie les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre des projets
- est force de propositions envers les Commissions pour demander adaptations ou amendements de l'Ambition

Réunions autant que nécessaire

Le partenaire-pilote a en charge notamment :

- la présidence du groupe Ambition. Il peut être entendu par la Commission (*pour des rapports d'étape, des questions à trancher, des questions financières, ...*).
- l'apport d'expertise sur le plan du contenu correspondant à ses compétences/tâches
- la rédaction des fiches-actions correspondant aux objectifs et projets correspondants
- la rédaction et la diffusion des synthèses des réunions

FUNCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Groupes techniques des 11 AMBITIONS

Un responsable de l'agence accompagne le(s) pilote(s)

- **A un rôle moteur dans le suivi des ambitions de la stratégie Eurométropole 2020**
- Communique avec les partenaires sur les projets – en interne/ à l'externe
- Assure une veille relative aux programmes européens en rapport avec les projets concrets
- Veille à la cohérence entre les différentes ambitions

Accompagne le pilote dans la coordination de l'Ambition,

notamment

- contribue activement à la mise en relation des acteurs à impliquer dans le développement des ambitions
- actualise avec les pilotes de l'ambition et des projets le tableau de bord des projets
- Met à disposition ses marchés de traduction et d'interprétariat dans le cadre des travaux de l'Ambition

- **Ne participe pas aux groupes projets** (hormis lors de leur lancement et la période d'identification du pilote de ce groupe projet)

AGENCE



EUROMÉTROPOLE EUROMETROPOOL

LILLE ◦ KORTRIJK ◦ TOURNAI

→ Siège de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai : Lille métropole – 1 rue du Ballon – Lille – France

→ Agence de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai – Casinoplein, 10 – 8500 Kortrijk – Belgique

Tel : +32 (0)56 23 11 00
info@eurometropolis.eu
www.eurometropolis.eu

→ Siège du Forum – Maison du Tourisme à Tournai – Place Paul-Emile Janson

Directeur de la publication : Stef Vande Meulebroucke. stef.vande.meulebroucke@eurometropolis.eu

Conception et rédaction : Agence de l'Eurométropole.

Contact communication : severine.flahault@eurometropolis.eu

Mise en page : Agence de l'Eurométropole.

Illustrations & Crédits Photo: Studio Tnt, Agence de l'Eurométropole. , V. Lecigne, IDETA

T.Da costa, Région Nord-Pas de Calais, P. Chombard, M. Lerouge

Date de publication : novembre 2013

Impression : Lowyck